

Image not found or type unknown



Enfant illegitime droit du pere et de l'enfant

Par **EURYDICE_old**, le **19/09/2007** à **00:19**

bonjour,

je suis mariee depuis trois ans, enceinte d'un autre homme je me demande comment cela va til se passer pour le pere et pour l'enfant !!!

le nom de famille la declaration a la mairie les droit du pere et les droit de l'enfant ainsi que mes droit et les droit de mon epoux quelles sont aussi nos obligations envers cet enfant ! nous attendons vivement votre réponse!

cdt

babouzoo

Par **Jurigaby**, le **19/09/2007** à **00:30**

Bonjour.

L'enfant va être reconnu par qui?

Par **Emilio_old**, le **04/10/2007** à **08:24**

Bonjour,

Je suis exactement dans le même cas que vous, pour ma part l'enfant que je porte sera reconue par le pere avec qui j'ai eu l'aventure, mais j'ai fait la déclaration de grossesse au nom

de mon mari...

Quel sont les risques, les démarche a suivre... car l'enfant sera élever par son vrai pere (mon mari ne veut pas entendre parler de cet enfant).

Merci de votre aide